

de la compagnie, dûment certifiés par les auditeurs, sont sur la table pour votre examen.

Le gérant général et tout les officiers dans chaque département ont rempli leurs devoirs respectifs à notre satisfaction.

Tous les directeurs sortant de charge sont rééligibles.

Le tout humblement soumis.

THOMAS MCGREEVY,
Président.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GLASGOW & LONDON

A propos des procédés qui ont été pris pour la mise en liquidation de la Compagnie d'Assurance contre le feu-Glasgow & London, un de nos abonnés nous demande si les assurés canadiens sont garantis et si le dépôt fait par la Compagnie à Ottawa serait gardé pour couvrir leurs risques.

Nous avons déjà annoncé il y a environ trois mois, que la "Citizens" de Montréal avait acheté le portefeuille et pris les risques de la Glasgow & London et que toutes les polices de cette dernière compagnie seraient échangées pour des polices de la "Citizens" sur présentation aux bureaux de cette dernière ou de ses agents. Les assurés de la Glasgow & London n'ont, par conséquent qu'à faire changer leur police, mais ils sont, dans tous les cas, garantis par la "Citizens".

Quant à son dépôt au gouvernement fédéral, la Compagnie a donné avis qu'elle demanderait, le 22 février prochain, à le retirer, vu qu'elle ne fait plus d'affaires au Canada.

LES ARCHITECTES

Le secrétaire de l'Association des Architectes de la province de Québec donne dans la Gazette Officielle l'avis suivant:

L'Association du Conseil des Architectes de la Province de Québec, ayant complété leur organisation suivant les dispositions de l'acte passé à la dernière session de la Législature, incorporant la dite association, donne avis par le présent à tous les architectes, pratiquant dans la province de Québec, qui désirent s'enregistrer en vertu du dit acte, d'écrire au soussigné sous six mois de cette date.

Les frais d'enregistrement sont de vingt piastres.

Avis et preuve du temps d'étude doivent être donnés au secrétaire sous six mois de la passation du dit acte, accompagnés des frais de trois piastres.

CHRIS. CLIFT,
Secrétaire de l'Association
Architectes de la Province de
Québec, 180 rue St-Jacques,
Montréal, 21 janvier 1891.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le rapport fait par le conseil de la Chambre de Commerce de Montréal aux membres de la chambre commence par une revue sommaire du commerce de l'année 1890, que nos lecteurs liront avec intérêt.

En passant en revue les affaires de l'année écoulée, on remarque qu'il y a eu que peu de trouble commercial à l'état aigu; ce

qui en est survenu était plutôt dû à la rareté des fonds causée par la crise financière de Londres et de New-York, qu'à un excès d'importations ou de production manufacturière au Canada. Cependant il faut admettre que l'année n'a pas été tout à fait prospère, ce qui est prouvé par les statistiques des faillites au Canada, recueillies par les agences commerciales, statistiques qui, bien que offrant des différences sur certains points, s'accordent à déclarer que le nombre des faillites a augmenté en 1890. Il est, malheureusement, difficile d'en tirer des conclusions positives, sur la situation commerciale, car, par suite de leur différente manière de calculer les passifs, elles diffèrent énormément sur des points où on a le plus besoin de chiffres positifs. Voici les rapports des deux agences pour les cinq dernières années.

BRADSTREET:

	Nombre.	Passif.
1890.	1626	\$12,482,000
1889.	1616	13,148,000
1888.	1730	15,498,000
1887.	1315	17,054,000
1886.	1186	11,240,000

DUN WIMAN & CIE:

	Nombre.	Passif.
1890.	1847	\$18,289,000
1889.	1777	14,713,000
1888.	1677	14,081,000
1887.	1252	10,386,000
1886.	1256	8,861,000

L'absence de prospérité due probablement au manque partiel de la récolte de blé du Manitoba qui, ayant donné de belles promesses jusqu'au temps de la moisson, a souffert ensuite de la gelée et de la pluie, ce qui a affecté la quantité et la valeur du grain. La récolte des grains grossiers a aussi été au-dessous de la moyenne par tout le Canada. Dans la province de Québec, les intérêts agricoles souffrent d'une seconde année de mauvaises récoltes, ce dont les affaires ont été sérieusement incommodées.

L'année a été favorable pour l'industrie laitière et les exportations de fromage ont considérablement augmenté. Le commerce de bétail a augmenté de plus de quarante pour cent dans le nombre des animaux exportés; mais les exportateurs disent qu'ils n'ont pas fait de profits cette année. Les exportations de bois de sciage du port de Montréal se sont montées à 179,306,860 pieds contre 136,767,264 pieds l'année précédente. La demande pour l'Amérique du Sud a diminué par suite des troubles politiques qui y gênent le commerce.

Passant au commerce de notre ville, le rapport donne un tableau comparatif du tannage des navires qui ont fréquenté le port depuis 1850, avec la valeur des marchandises importées et exportées et le montant perçu pour droits de douane. Nous extrayons de ce tableau les chiffres suivants:

Année.	Tonnage.	Droits de douane.
1890.	930,332	\$9,201,426
1889.	823,165	9,321,981
1888.	782,473	8,778,291
1887.	870,773	8,745,526
1886.	809,699	8,362,618
1885.	683,854	6,672,971
1884.	649,374	6,772,675
1883.	664,263	7,698,796

1882.	554,692	8,395,854
1881.	931,929	7,672,268
1889.	628,271	5,231,783
1850.	46,156	1,009,256

A suivre

LA LOI DES LICENCES

Nous avons commencé l'impression d'une petite brochure qui contiendra en entier la loi des licences telle qu'elle sera mise en vigueur au 1er mai prochain, c'est-à-dire avec tous les amendements de la dernière session du parlement provincial. Cette brochure sera distribuée gratis à tous ceux de nos abonnés, ayant payé leur abonnement, qui nous en feront la demande; et nous entendrons aussi quelques unes en vente, à 25c. l'exemplaire pour ceux qui ne sont pas abonnés à notre journal.

Nous espérons être en mesure de commencer la distribution dès la semaine prochaine; ceux qui désirent la recevoir sont priés, par conséquent, de nous écrire en ajoutant à leur demande un timbre-poste de 3c. pour l'affranchissement.

Nos lecteurs trouveront dans cette brochure tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin, tant sur les formalités à remplir pour obtenir une licence que sur les règlements qu'ils doivent observer, les pénalités qu'ils pourraient encourir en cas de contravention etc.

CONSERVATION DES CABLES

La conservation des câbles qui servent dans la construction pour élever les matériaux, et qui doivent souvent rester longtemps exposés aux intempéries a une grande importance pratique,

Un bon moyen de conserver ces câbles, c'est de les plonger pendant quatre jours dans un bain contenant trois onces de sulfate de cuivre (vitriol bleu par gallon d'eau.) La corde absorbe ainsi une certaine quantité de sel de cuivre qui la met à l'abri de la pourriture et des attaques des insectes.

Le sulfate de cuivre peut être fixé dans les fibres de la corde en la plongeant dans un bain de goudron bouillant. On la passe ensuite dans un anneau approprié pour enlever l'excès et on la suspend pour sécher. Ici la couche de goudron se borne à empêcher le sel de cuivre d'être lavé. Au lieu de cela, on peut passer la corde dans de l'eau contenant une livre de savon par gallon. Il se forme un savon cuivreux qui se combine avec les fibres. L'effet est plus efficace qu'avec le goudron qui n'agit que mécaniquement, en emprisonnant le sulfate de cuivre, tandis qu'avec le savon il se produit une véritable action chimique, une combinaison intime entre le savon, le sulfate de cuivre et les fibres de la corde, assez analogue à celle qui se produit entre le tannin et la gélatine dans le tannage des peaux.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

DEMANDES DE SÉPARATIONS DE BIENS

Dame Odile Dubuc, épouse de M. Joseph Olivier Martel, cultivateur de Ste Brigitte.

Dame Florentine Doré, épouse de M.

Joseph Ste Marie, marchand de St Urbain Co, Chateauguay.

Dame Sophie Lafaille, épouse de M. Pierre Boivin, boucher, de St Jean P. Q.

Dame Annie Shearer, épouse d'Andrew Gilmore, du township d'Elgin cultivateur.

Dame Sophie Vantrin, épouse de Léger St Jean, commerçant de Montréal.

DIVIDENDES

Dans l'affaire de E. F. Lavoie de Québec; premier et dernier dividende payable à partir du 7 février. D. Arcand, curateur.

Dans l'affaire de Robert McNabb & Co premier et dernier dividende payable à partir du 16 février. W. A. Caldwell, curateur.

Dans l'affaire de Mullarky & Cie; premier et dernier dividende payable à partir du 16 février. W. A. Caldwell, curateur.

Dans l'affaire de Edgar Bergevin, de Québec; premier dividende payable à partir du 18 février. Kent & Turcotte, curateurs.

Dans l'affaire de (Narcisse Turgeon) premier et dernier dividende payable à partir du 16 février. Jos. Goulet, curateur Lévis.

Dans l'affaire de Thomas Carigan, de Montebello; premier et dernier dividende payable à partir du 18 février. Kent & Turcotte, curateurs.

Dans l'affaire de Madame J. A. Eremont, de St Gabriel de Brandon; premier et dernier dividende payable à partir du 23 février. Kent & Turcotte, curateurs.

Dans l'affaire de E. Arcand, de St Césaire; premier dividende payable à partir du 23 février. A. Girard, curateur.

Dans l'affaire de W. Brouillet & Cie; premier et dernier dividende payable à partir du 16 février. Chas Desmarteau, curateur.

Dans l'affaire de Geo. H. Gauvreau, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 17 février. David Seath, curateur.

Dans l'affaire de Joseph Gélinas; dernier dividende payable à partir du 16 février. Pierre Héroux, curateur, St Sevère.

CURATEURS

M. W. Alex. Caldwell a été nommé curateur à la faillite de McLachlan Bros & Co.

M. Nap. P. Martin a été nommé curateur à la faillite de A. A. Boomhofer, marchand, de Bedford.

M. W. Alex. Caldwell a été nommé curateur à la faillite d'Israël Rosensteins, de St-Jean.

M. Charles Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de Magloire Danseur.

M. John Mc. D. Hanis a été nommé curateur à la faillite de M. P. B. Larivière, de Nicolet.

M. Eugène Leclerc a été nommé curateur à la faillite de M. J. Philias Tomson.

M. David Seath a été nommé curateur à la faillite de M. George Mault, de la Rivière Désert.

M. J. E. Fay a été nommé curateur à la faillite de M. Clovis N. Déragon.

M. F. Valentine, des Trois-Rivières, a été nommé curateur à la faillite de Olive Gauthier.

M. H. A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de M. J. Chamberland, de Québec.

MM. A. Lamarche et J. Frigon, ont été nommés curateurs à la faillite M. F. X. A. Trudel, de St Stanislas.

M. H. A. Bédard a été nommé curateur